ARRETE DU MAIRE
COMMUNE DE PORT SAINT PÈRE

AV-2024-192

ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION DE SURPLOMB DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de PORT SAINT PERE,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44, 53.2, 225,
VU la demande présentée par Monsieur Guillaume Collet dessinateur projeteur 11bis Coursay 44690 Monnières pour le compte de M. Pigree Arnaud 2 La Mojetière 44680 Sainte-Pazanne et relative à la création d'une isolation extérieure en surplomb du domaine public communal au 5 La Boullaye 44710 PORT-SAINT-PÈRE,
Considérant que cette demande d'occupation en surplomb du domaine public est, compte tenu de sa hauteur et de sa faible largeur, conforme à l'affectation de celui-ci.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : M. Pigree Arnaud, ci-après désignés le pétitionnaire, est autorisé, en sa qualité de propriétaire, à occuper en surplomb le domaine public communal tel qu'énoncé dans leur demande.

ARTICLE 2 : La présente permission ne dispense pas le pétitionnaire de procéder si nécessaire aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'Urbanisme. Il est expressément rappelé que le présent arrêté ne vaut pas arrêté de circulation. Plus généralement l'obtention du présent arrêté ne dispense pas le pétitionnaire de demander toute autre autorisation ou de procéder à toute autre formalité prévue par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente permission est valable pour cette demande uniquement et devra être réitérée dans le cas où le projet venait à être modifié ou si le remplacement des matériaux en façade devait être envisagé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de PORT SAINT PERE.

ARTICLE 5 : La Secrétaire Générale de la Commune de PORT SAINT PERE, le Commandant de la communauté de brigades de MACHECOUL / ST MEME, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PORT SAINT PÈRE
Le 11 novembre 2026
Le Maire
Gaëtan LÉAUTÉ

MAIRIE DE PORT-ST PERE 44710 (Loire-Atlantique)

Mise en ligne le : 16/11/2026 12:17 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Service Technique
https://www.intramuros.org/port-saint-pere/documents_administratifs/87493